

Information RGPD
aux électeurs du scrutin du 2 au 6 novembre 2020 par
voie électronique

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;

Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

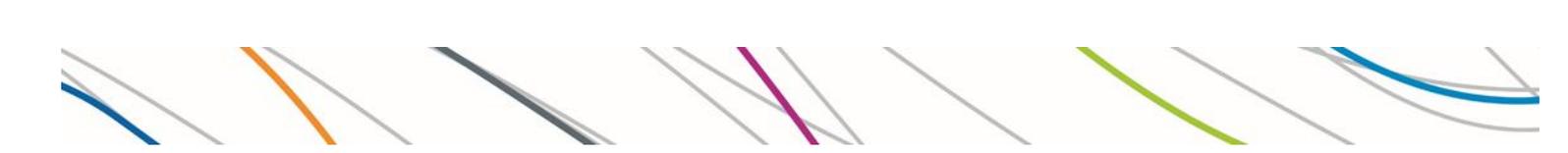
Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le Décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne - Franche-Comté » et approbation de ses statuts, notamment son article 10 ;

Vu le Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la Délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;

Vu la décision portant sur l'organisation du scrutin du 21 septembre 2020.



Dans le cadre de l'organisation du scrutin relatif au renouvellement des conseils centraux, l'université Bourgogne - Franche-Comté réalise et coordonne un traitement de données à caractère personnel pour permettre la réalisation du scrutin par voie électronique.

Base juridique du traitement : nécessaire au respect d'une obligation légale (Art 6.1.c du Règlement précité) résultant des dispositions électorales du Code de l'éducation, des dispositions particulières applicables à la COMUE UBFC et des dispositions réglementaires encadrant le vote électronique

Finalité du traitement : organiser les élections des représentants aux conseils centraux d'UBFC par voie électronique, avec le concours d'une solution logicielle présentée par le prestataire Alphavote (**KERCIA SOLUTIONS** Inovallée - 30 chemin du Cieux Chêne - 38240 MEYLAN Société immatriculée sous le n°497 974 758).

Données collectées :

Candidatures (le cas échéant) : genre, nom, nom usuel, prénom(s), grade, fonction(s), discipline, composante, établissement membre de la COMUE UBFC d'affectation, collège électoral, liste de candidatures sur laquelle le candidat se présente, copie du certificat de scolarité et/ou de la carte d'identité et/ou de la carte d'étudiant, nom(s) et prénom(s) comme fonction des soutien(s) syndicaux ou représentatifs des listes.

Les demandes annexes aux candidatures (utilisation des listes de diffusion, demande de correction, édition de bulletin de vote, etc.) nécessitent pour leur réalisation d'utiliser tout ou partie des données listées ci-avant.

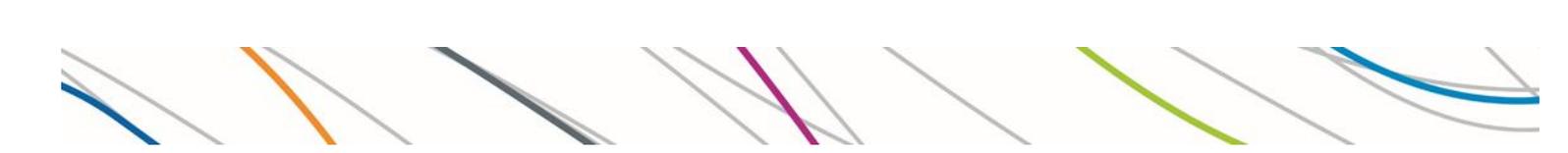
Électeurs (le cas échéant) :

Pour la réalisation de la **liste électorale** (publication des électeurs antérieures au scrutin) appelée « **fichier des électeurs** » :

Nom, prénom, collège(s) de vote.

Pour l'analyse de la **liste électorale et constitution du document d'implémentation** appelé « **contenu de l'urne électronique** » :

- ⇒ La finalité du traitement est celle de la constitution d'une liste électorale valant liste d'émargement pour laquelle il ne peut être admis qu'un même électeur puisse disposer de deux votes pour quelque collège que ce soit ;
- ⇒ Analyse et suppression des électeurs inscrits sur deux listes ;
- ⇒ Recherche et suppression des homonymes ;
- ⇒ Actualisation des données en cours de traitement.



Sont collectées les données suivantes, de manière obligatoire :

- genre, nom, prénom, date de naissance, collège(s) électoraux et adresse mail institutionnelle (en l'absence de mail institutionnel : mail personnel).

Sont collectées de manière facultative, sur demande de la COMUE UBFC aux fins de constituer une liste électorale conforme aux exigences règlementaires et aux impératifs électoraux :

- autre(s) nom(s), autre(s) prénom(s), composante, établissement membre de la COMUE UBFC d'affectation, collège(s) électoral, adresse postale, adresse mail institutionnelle, en l'absence de mail institutionnel mail personnel, matricule(s), lieu de naissance, pays de naissance, numéro de téléphone.

Bureau de vote :

Les membres du bureau de vote sont désignés par les candidats et l'administration.

Leurs nom(s), prénom(s), adresse(s) mail(s) et le cas échéant téléphone(s) sont collectés pour permettre de pouvoir organiser une session de formation en amont du scrutin, mais également de pouvoir les joindre à tout moment en cas de difficulté en plus des opérations de vérifications, de scellement et de dépouillement des urnes.

Vote :

Pour le vote, l'électeur se connecte au travers de son identifiant (adresse mail) et d'un mot de passe qui est généré automatiquement.

Le vote est conservé, anonymisé, par un processus de cryptage irréversible et le fait de voter est horodaté sur la liste électorale valant liste d'émargement.

La liste d'émargement accessible par les membres du bureau de vote ne comprend que les nom, prénom et collège(s) des votants, et n'est pas accessible pour tous les votants.

Procédure de traitement des données :

Les services d'UBFC compilent et certifient les listes électorales, et ne transmettent au prestataire, au travers d'une plateforme sécurisée d'échange de fichiers que les éléments électoraux que l'établissement certifie comme conforme aux exigences règlementaires afin de constituer une base de données utiles pour le scrutin.

Toutes les données non utilisées par UBFC ou ne concourant plus à la finalité du traitement, notamment après le scellement électronique des urnes, ne sont pas conservées.



Durée de conservation des données : les données à caractère personnel implémentées dans la solution logicielle sont conservées le temps strictement nécessaire à l'atteinte des finalités du traitement, augmenté en cas de besoin des délais de prescription légaux. Les originaux des déclarations de candidatures et des pièces annexées à ces dernières sont également visées par cette conservation. Dans le cadre de ce traitement, la durée de conservation correspond à la durée des opérations électorales augmentée des délais de recours et temps de jugement juridictionnels.



Mentions légales (KERCIA Solutions) :

Site internet d'hébergement de la solution de vote :

<https://electionsubfc2020.alphavote.com/electionsubfc2020/Identification>

Mentions légales du site web (mise en œuvre, responsabilité, hébergement) :

<https://electionsubfc2020.alphavote.com/MentionsLegales>

RGPD site web :

<https://electionsubfc2020.alphavote.com/RGPD>



Mentions légales (UBFC)

Responsable du traitement : Monsieur l'Administrateur provisoire de la COMUE UBFC, M. Dominique Grevey, sur une offre de prestation de sous-traitance de la société Alphavote.

Droits des personnes concernées :

- le droit d'accès (droit d'obtenir communication des données traitées et des caractéristiques des traitements) ;
- le droit à la rectification (droit de solliciter la correction des informations inexacts et/ou incomplètes) ;
- le droit à l'effacement (droit de demander l'effacement de ses données lorsque leur conservation n'est plus fondée) ;
- le droit à la limitation (droit de demander la suspension du traitement) ;
- pour les listes de diffusion utilisées dans le cadre de la campagne électorale, le droit de s'opposer et d'être retiré des listes.

Pour exercer l'un de ces droits, toute personne concernée peut saisir le délégué à la protection des données désigné par l'organisme aux coordonnées suivantes :

Université Bourgogne - Franche-Comté,

32, avenue de l'Observatoire - 25000 BESANCON

delequeprotectiondonnees@ubfc.fr

Si cette prise de contact demeurerait pour la personne concernée insatisfaisante, il lui est rappelé qu'il lui est possible d'adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (**CNIL**) :

3 place de Fontenoy

TSA 80715

74334 Paris Cedex 07

01 53 73 22 22

www.cnil.fr